



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
mardi 01 juillet 2014
à 20 heures 30

Présents : ARLES Jacques – BONAMI Nicolas - CALMELS Marcel – DURAND Jacques – FRAYSSE Didier– GELY Marc – GERBAUD Corinne - HERBAUT Frédéric – LADAME Alain - MANCINO Francis – SABATHIER Pierrick - VALENTIN Alexandre – VERNHET Joël

Absent : GAYRAUD François

Conseillers municipaux absents avec procuration : Mme BONNEFOUS Martine a donné procuration à Mr CALMELS Marcel

A été désigné(e) Secrétaire de séance : MANCINO Francis

1- Approbation du PV du 20 juin 2014 :

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

2- Présentation de l'étude d'opportunité « Bois Energie » (EHPAD, gendarmerie)

Mr Le Maire donne la parole à un technicien de « Aveyron Energie Bois » qui vient rendre compte des résultats d'une étude réalisée en 2013. Cette société a pour but l'aide à la décision des élus et des partenaires. Elle a pratiqué un état des lieux et un bilan technique sur les moyens de chauffage de l'EHPAD et de la gendarmerie en constatant la hausse des dépenses de ces 2 établissements. L'EHPAD utilise le chauffage au gaz propane, la gendarmerie utilise le fuel. La consommation de l'EHPAD est beaucoup plus importante en raison de l'augmentation des capacités d'accueil. L'installation est plus récente et elle nécessite une expertise plus adaptée. Toutefois la chaudière est trop petite et une chaudière en relais devrait être installée avec un système d'approvisionnement automatique. Une chaudière à copeaux apporterait 50 % de puissance et couvrirait 70 % des besoins. L'installation actuelle continue à fonctionner et le retour sur investissement, même sans subvention, serait de 5 ans.

Pour la gendarmerie, une seule chaudière remplacerait les deux actuelles. La réalisation est beaucoup plus simple avec une chaudière à granulé de bois. C'est un produit standard très sec et il existe 2 producteurs en Aveyron. L'isolation des bâtiments est déjà réalisée et les chaudières actuelles sont en fin de vie. Pour la liaison entre les deux bâtiments l'investissement serait d'environ 21 000€ On peut envisager une subvention de divers organismes (ADEME, Conseil Régional et Général d'environ 35 % de l'installation et un retour sur investissement de 10 ans. Dans l'hypothèse où la gendarmerie serait délocalisée, l'installation pourrait facilement être adaptée.

3- Urbanisme et travaux :

Mr le Maire présente : 3 déclarations préalables.

Mr l'adjoint aux travaux présente l'avancement des travaux :

- Rue Fonclare, le revêtement est terminé,
- Les toilettes près du court de tennis sont en voie d'achèvement
- Pour le terrain de foot le système d'arrosage est opérationnel
- L'aménagement des berges du Tarn de la base nautique jusqu'à l'aire de mise à l'eau, se fera à l'automne la Police de l'eau a donné son accord.

4- Tarif droits de place et location des salles communales :

Les tarifs de droit de place pour utilisation du domaine public a fait l'objet d'une délibération du 28 août 2006. Le tarif nécessitait d'être revu d'autant plus que de nouveaux commerçants sollicitaient d'empiéter sur la voie publique. Un adjoint a présenté de nouvelles propositions dans la lignée des délibérations antérieures sur une base forfaitaire. Certains élus du conseil municipal ont estimé que pour plus d'équité il était nécessaire de revenir à la surface réellement utilisée et de pendre en compte le temps d'occupation. Pour cela il a été convenu de former une commission qui pourrait faire de nouvelles propositions à la prochaine réunion du conseil municipal.

Concernant les tarifs de location des salles communales (salle des fêtes, salle culturelle), les nouvelles propositions avancées n'ont pas été retenues car certains conseillers ont estimé que les tarifs proposés ne tenaient pas compte des locations effectuées pour des animations rémunérées. Cette question fera également l'objet d'une nouvelle présentation lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

5- Avenant déchèterie

La communauté de communes Muse et Raspes du Tarn a pris dans ces statuts la compétence « ordures ménagères ». Il est donc nécessaire de transférer les contrats courants de maintenance, d'assurance, etc...au nouvel organisme. De même la valeur comptable des éléments faisant l'objet d'une mise à disposition à la communauté de communes sera prise en compte.

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

6- Convention fauchage communauté

Une convention a été signée avec la communauté de communes concernant le fauchage et l'élagage du bord des routes sur la base de 185 €/km. Mr le Maire précise que le réseau routier pris en compte pour St Rome par cette opération représente 21 km soit 3885 €. Chaque commune gardant l'exploitation ainsi que son matériel, il sera repris en contre partie du travail effectué.

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

7- Tarif eau et assainissement (part fixe et part variable)

Un conseiller municipal ayant fait remarquer que lors de la réunion du conseil municipal du 12 mai dernier cette question avait été discutée mais n'avait pas donné lieu à un vote du conseil, il fallait revoir ce sujet.

Pour pouvoir régulariser cette délibération Mr le Maire expose à nouveau les conditions d'application de ce chapitre du budget ainsi que l'incidence de la participation de l'Agence Régionale Adour-Garonne qui demande un équilibre entre la part fixe et la part variable de la redevance rattachée à l'assainissement. Sachant que le prix de l'eau reste inchangé pour l'année 2014, l'Agence demande une majoration par m³ consommé de 0,11€ pour la part fixe et 0,17€ pour la part variable afin de permettre une attribution maximum de 7 000€ de subvention annuelle. Cette majoration ne sera applicable que pour l'avenir, 2015 au plus tôt. Cette proposition est mise au vote :

POUR : 6 ABSTENTION : 2 CONTRE : 6

8- Transfert de compétence SIEDA (communication numérique)

Ce projet concerne le redéploiement du réseau d'initiative publique de Très Haut Débit (THD) que porte le SIEDA en collaboration avec le Conseil Général. Il est demandé aux communes de transférer leur compétence en la matière.

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

9- Adhésion Aveyron Ingénierie (assistance et conseil)

Cet organisme apporte assistance et conseil dans l'établissement de dossiers de toutes sortes (assainissement, environnement ...). Cet établissement public administratif ne peut intervenir que pour ses membres adhérents.

Pour info la cotisation annuelle est de 0,50€/habitants. Pour notre commune la cotisation 2014 s'élèverait à 429,50 €

Le conseil propose d'adhérer une année pour voir.

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

10- FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes)

Ce mécanisme national de péréquation « horizontale » des ressources consiste à prélever une partie des ressources de certaines communes ou intercommunalités pour reverser à des communes moins favorisées. Les 13 communes de la communauté de communes « Muse et Rases du Tarn » font également l'objet d'un prélèvement au titre de ce fonds.

L'adjoint en charge des finances demande à la communauté de communes de faire pour l'année prochaine une étude plus équitable sur un autre choix proposé.

POUR : 13

ABSTENTION : 1

CONTRE : 0

L'adjoint en charge du social et des écoles fait une communication sur la situation des rythmes péri scolaires pour la rentrée 2015

La séance est levée à 23 h 00.

Le Maire,
Marcel CALMELS.